



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2017-132 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : FINANCES : Education-Enfance - Subvention exceptionnelle à l'école du Faton pour une journée à Paris

Rapporteur : Corinne Mollier-Sabet

EXPOSE : Avec l'appui de l'animateur multimédia de la direction Education, l'école du Faton diffuse depuis quelques années des émissions de radio sur le site de l'école.

Cette année l'école s'est inscrite au concours national de la Maison de la radio à Paris pour participer à une émission de France Info Junior diffusée le mercredi après-midi.

L'école du Faton a été sélectionnée, elle a rendez-vous le 18 décembre 2017 à la Maison de la Radio à Paris.

Cette dépense n'étant pas prévue sur le budget de la coopérative scolaire.

Il est sollicité une subvention exceptionnelle à l'école du Faton pour le financement de cette journée à Paris.

... / ...

PROPOSITION :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De verser la subvention exceptionnelle suivante :
 - 1 500 € à l'école du Faton élémentaire,

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN